

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 24 MAI 2012

Étaient présents : MM. SCHIBER JM. – PFLIEGER G. – BANDELIER R. – BAUDOIN P. – DEBRAY M. – ALTMAYER Y. – LOCATELLI L. – TERREAUX L. – Mme AUSSARESSES A. – Milles CONTET S. – PORTA L.

Absents excusés : M. GODEY J. (pouvoir à Mr G. PFLIEGER) – M. OUDET C. (pouvoir à Mr P. BAUDOIN)– M. CLEMENCELLE C. (pouvoir à Mr J.M. SCHIBER) – M. BOYON D

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## **I Informations**

### **\* Emplois saisonniers**

Les candidatures de Thomas VIAN en juillet et Franck HAAZ en août ont été retenues. Ils suppléeront au personnel communal durant les congés d'été.

### **\* Manœuvres militaires sur la Commune**

Du 4 au 8 juin 2012, le 3<sup>ème</sup> régiment d'hélicoptères de combat d'ETAIN (Meuse), effectuera des exercices en terrain libre avec moyens aériens.

### **\* Travaux de voirie communale**

Après consultation des offres de prix, l'entreprise SACER a été retenue pour la réalisation des travaux de voirie 2012.

## **II Demande de classement d'un chemin dans la voirie communale**

Le Maire donne lecture d'une lettre d'un habitant sollicitant le transfert d'un chemin actuellement à caractère privé, grevé d'une servitude de passage et desservant diverses parcelles dont deux habitations.

Après interprétation du plan cadastral, et discussion, le Conseil Municipal estime que le caractère de reprise d'une voie privée dans la voirie communale n'est pas fondé conformément aux critères établis.

Vote : 12 pour

1 abstention

M. LOCATELLI L. ne participe pas au vote.

## **III Association Haute-Saônoise de Protection Animale – Demande de Subvention**

Le Maire présente à son assemblée délibérante un dossier de demande de subvention déposé par l'Association Saônoise de Protection Animale dont les actions menées sont le piégeage et la stérilisation de chats errants dans les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une aide financière de 100 € à cette association.

Vote : 11 pour.

1 contre

2 abstentions

#### **IV Acquisition d'un immeuble**

Le Maire fait part des différents entretiens avec les héritiers de Mademoiselle Odhile PERRIGOT concernant l'acquisition d'un immeuble cadastré AK 17 au n° 20, rue Marcel Rozard.

Le prix proposé par les héritiers est arrêté à la somme de 21 100 €.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal décide d'acquérir le bien énoncé ci-dessus pour la somme de 21 100 €, frais d'acte notarié en sus.

Vote : 11 pour  
3 abstentions

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 29 Mai 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

